

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1525

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 57

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« infractions mentionnées »,

les mots :

« manquements et infractions mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.